

Dispositif d'aide aux travaux d'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite



**Contact
& Horaires**

Place Charles Ottina - 04 72 23 48 48
du lundi au vendredi : 8 h 15-12 h 15 et 13 h 30-17 h 30
sauf le jeudi : 8 h 15-11 h 15 et 13 h 30-17 h 30
samedi : 9 h-11 h 30

Dispositif d'aide aux travaux d'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite.

Qui ?

- ▶ Tout propriétaire dont les ressources ne dépassent pas le plafond PLS¹ et souhaitant réaliser des travaux d'adaptation dans son logement.

Comment ?

- ▶ Venir aux permanences tenues en mairie les 2^{es} mercredis matin du mois pour vous informer et être conseillé : définition des travaux, réalisation des devis, instruction des dossiers de demandes de financement et suivi des travaux.
- ▶ Dates des permanences en 2019 : les matins des 9 janvier, 13 février, 13 mars, 10 avril, 15 mai, 12 juin, 10 juillet, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre.
- ▶ Contacter SOLiHA pour tous renseignements : 04 37 28 70 20
- ▶ Les dossiers doivent être constitués auprès de SOLiHA **avant le commencement des travaux.**

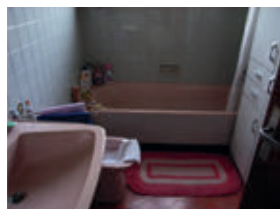
Coût ?

- ▶ Le conseil et l'accompagnement pour monter les dossiers de demande de subvention sont gratuits pour les ménages.
- ▶ Le montant des aides de la Ville pour la réalisation des travaux peut aller jusqu'à 4 500 €, selon les revenus du ménage et le montant des travaux : renseignez-vous auprès de SOLiHA lors des permanences mensuelles tenues en mairie.

Informations complémentaires

- ▶ Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service Habitat Logement au 04 72 23 49 57, du lundi au vendredi 8 h 30-12 h 15 / 13 h 30-17 h 30.

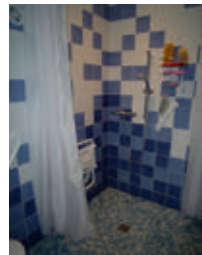
Avant travaux



Après travaux



Autre exemple



¹ Plafond PLS : pour 1 personne, le RFR doit être inférieur à 26 395 € / pour 2 pers : 35 248 € / pour 3 pers ou 1 pers + 1 pers à charge ou jeune ménage : 42 389 € / ... plus d'information sur www.service-public.fr